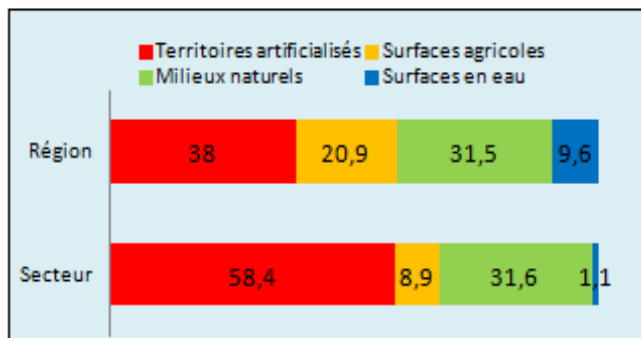


I) Description du secteur

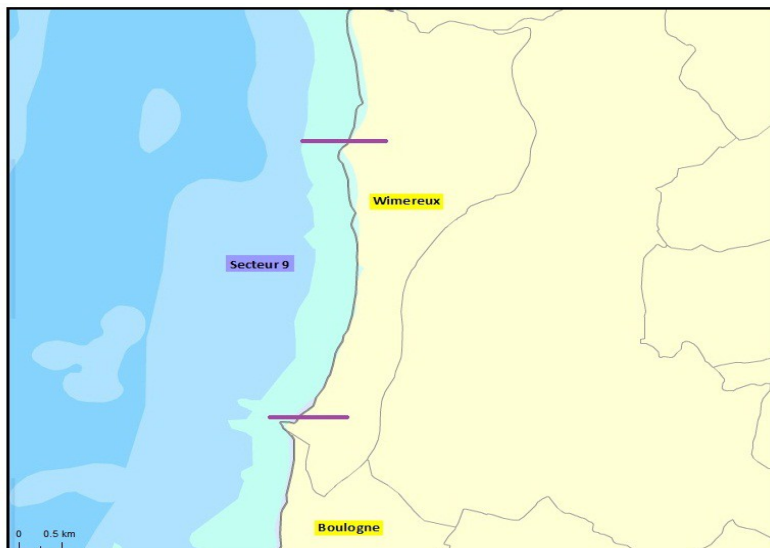
Le secteur s'étend sur la commune de Wimereux depuis la Pointe aux oies jusqu'à la limite administrative du port de Boulogne. Il présente une longueur approximative de 4,5 kms sur lequel il n'existe aucun arrêté officiel de délimitation du DPM.

Ce secteur se trouve dans le périmètre labellisé Grand Site de France.

1. Occupation du sol en %: bande des 500 mètres



Source : SIGALE 2009 – Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais



Wimereux est une station balnéaire qui s'est développée directement face au littoral, ce qui explique l'importance de l'artificialisation dans la bande des 500 mètres, plus de la moitié des surfaces. Les surfaces naturelles sont équivalentes à celles de la moyenne régionale, situées au Nord et au Sud du secteur.

2. Type de côte / Evolution et protection

Côtes à falaises au Nord et Sud du secteur entrecoupées par une côte sableuse au centre / Le recul des falaises atteint jusqu'à 0,6 m/an au niveau de la Pointe aux Oies et de la Pointe de la Rochette, et même 0,8 m/an au Cap de la Crèche. Secteur de falaises en forte évolution. Erosion accentuée au niveau des failles géologiques. Le front de mer du centre de l'agglomération est protégé par un perré et par la présence d'épis sur l'estran.

3. Protections environnementales

		Présence	Détails sur l'emprise
Inventaires			
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique		oui	Sur le rivage de Wimereux. ZNIEFF n°00000066 - « Dunes de la Slack, Pointe aux Oies et Pointe de la Rochette » Sur la partie Sud du rivage de Wimereux. ZNIEFF n°310007016 - « Pointe de la Crèche et falaises entre Boulogne et Wimereux »
Protections			
Natura 2000	SIC Site d'Intérêt Communautaire	oui	Sur la partie Nord du rivage de Wimereux. Zone n°Fr3100479 - « Falaises et dunes de Wimereux, estuaire de la Slack, Garenne et Communaux d'Ambleteuse-Audresselles » A proximité - zone FRn°3110085 A proximité - zone FRn°3102003
	ZPS Zone de Protection Spéciale	-	-
Site inscrit		-	-
Site classé		oui	Sur la partie Nord du rivage de Wimereux. « Dunes de Wimereux-Ambleteuse, estuaire de la Slack »
Espaces protégés et gérés	CELRL Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	oui	Sur la partie Sud du rivage de Wimereux. Zone n°FR1100135 - « Pointe de la Crèche »
	PNR Parc Naturel Régional	oui	Sur la commune de Wimereux. Zone n°FR8000007 - « Caps et marais d'Opale »
	PNM Parc Naturel Marin	oui	Sur la partie maritime. « Parc naturel marin ds estuaires picards et de la mer d'Opale »
Protections « LOI LITTORAL »			
Espaces remarquables		oui	Sur la totalité du rivage
Coupures d'urbanisation		oui	1 coupure qui couvre la moitié du secteur

4.Sites de baignade et qualité de l'eau

La plage de Wimereux

Qualité de l'eau : 2009/A 2010/A 2011/B 2012/B

Surveillance	Aménagements	Animaux autorisés	Douches	Eau potable	Accès p.m.r	Toilettes	Poste de secours

Les récents prélèvements témoignent d'une baisse de la qualité de l'eau. Les principales sources de pollution identifiées proviennent de la rivière du Wimereux. Trois épisodes de pollution de type microbiologique se sont produits depuis 2007 en raison des fortes pluies.

5.Usages sur le DPM en 2012

Usage		Description				Impacts sur l'environnement
		Nombre / Type d'autorisation	Objet de l'occupation	Participants attendus	Véhicules présents	
Manifestations sur le DPM terrestre	sportives	-	-	-	-	-
	Festives et de loisirs	-	-	-	-	-
Manifestations sur le DPM maritime		7	Voile légère (5), pêche (2)			
Accès plage		1 AOT longue durée	Descente à bateaux			
Services publics		1 AOT longue durée	Protection falaise Nord			
Chasse		-	-			
Cabines / chalets		-	-			
Conchyliculture		Une concession de moules à plat			Faible (Dérangement d'oiseaux, paysage modifié...)	
Pêche de loisirs	Terrestre (pêche à pied / Filet)	Zone de production n° 62.07 G1 : N / G2 : N / G3 : B			Forte sur le secteur (affluence selon la saison, non respect des tailles et quotas, captures accidentelle de mammifères marins et oiseaux, perte du filet...)	
	Nautique (plaisanciers)	Matériel autorisé : 2 palangres de 30 hameçons, 2 casiers à crustacé, un foëne, un filet trémail de 50 mètres de long et 2 mètres de haut			Forte sur le secteur (pollution de l'eau, non respect des tailles et quotas, dérangement des mammifères marins...)	
Promenade		SPPL en cours de régularisation				
Tourisme (taux de fonction touristique)		0,5 à 1				

- Autres usages importants de signaler**

Une AOT longue durée : Ouvrage de prise d'eau de mer de la station marine dont la date d'échéance est le 31/12/15

Une concession d'utilisation : Ouvrage de prise d'eau de mer et de rejets du centre d'activités conchylicoles dont la date d'échéance est le 02/11/23

Une concession de plage : Sur une superficie de 88 300 m² dont la date d'échéance est le 01/11/22

- Occupations sans titre**

On relève quatre occupations sans aucun titre sur le DPM, une descente à bateaux, un bassin, et deux concernant des épis

II) Croisement et identification d'enjeux de protection et de gestion du DPM

1. Interactions d'usage

	Pêche à pied	Chasse maritime	Agriculture littorale	Développement urbain littoral	Tourisme littoral	Sentier du littoral	Activités sportives
Conchyliculture	- Pêche à pied interdite à moins de 15 m des parcs	- Impacts sonores des activités conchylicoles (effarouchements) sur les espèces chassées	- Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Concurrence spatiale - Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par le développement urbain littoral	- Impacts visuels sur les sites balnéaires - concurrence potentielle en termes d'emprise foncière - prélèvements sur les concessions	- Continuité de la SPPL rendue difficile dans les exploitations	- concurrence potentielle en termes d'emprise foncière - dangers potentiels pour certaines pratiques sportives
	Pêche à pied		- Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Croissance de la pratique de la pêche à pied pouvant impacter la ressource	- Croissance de la fréquentation pouvant impacter la ressource - concurrence entre la pratique professionnelle et la pêche de loisirs - prélèvement sur les gisements		- Risque de collision entre pêcheurs à pied et activités sportives
		Chasse maritime	- Impacts sonores des activités agricoles sur les espèces chassées - Impacts sur les paysages		- Fréquentation importante des sites - Conflit potentiel entre promeneurs et chasseurs à la botte		- Nuisances sonores des pratiquants - conflit d'usage possible : risques potentiels liés à la pratique des 2 activités sur une même zone
			Agriculture littorale		- Dégradation possible de la qualité des eaux de baignade pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Piétinement des usagers sur des terres agricoles	
				Développement urbain littoral	- le tourisme contribue au développement urbain et peut générer de nouveaux équipements balnéaires	- Continuité de la SPPL rendue difficile dans les zones agglomérées	- Croissance du nombre de pratiquants - Concurrence spatiale entre pratiquants
					Tourisme littoral	- Surfréquentation et dégradation du sentier du littoral - Non respect des règles d'utilisation	- Conflits potentiels liés à l'utilisation de l'estran et de la mer
						Sentier du littoral	- Risque de collision entre randonneurs et compétitions sportives
							Activités sportives

A : La SPPL :

Les falaises Nord et Sud de Wimereux connaissent un important recul qui ne permet plus aujourd'hui un passage sécurisé de la SPPL entre la bordure de la falaise et les habitations

B : La qualité de l'eau :

Le secteur se caractérise par une forte urbanisation et la présence d'un estuaire. Les rejets urbains peuvent entraîner des conséquences sur la qualité de l'eau, susceptibles d'impacter la conchyliculture ou la pêche à pied.

2. Risques naturels : submersion marine (cf. carte PPRN)

- PPR du boulonnais prescrit le 13/09/11 portant sur l'inondation par submersion marine et le recul du trait de côte.
- PAPI d'intention du Boulonnais
- PPR portant sur le recul des falaises approuvé le 22/10/07

Usages	Aléa			Observations
	faible	moyen	fort	
Milieux naturels				La zone d'aléa fort est située au niveau du chenal et sur ses berges immédiates.
Territoires agricoles				A l'arrière du cours d'eau, les surfaces agricoles en bordure du chenal sont touchées sur une très faible superficie
Territoires artificialisés				Le franchissement du perré combiné au débordement du cours d'eau entraînent l'inondation des zones urbaines situées au Sud de celui-ci

Les constructions présentes dans la zone soumise à l'aléa sont les suivantes : une douzaine d'habitations individuelles, des immeubles de 3 à 4 étages constituant une vingtaine de logements.

III) Synthèse des principaux enjeux et orientations de gestion

Enjeux	Orientation
La présence de trois occupations sans titre : une descente à bateaux, un bassin, et des épis sur l'estran	Régulariser par un titre d'occupation ces différents ouvrages
Le recul des falaises menaçant des secteurs urbanisés	Réviser les zonages du Plan de Prévention des Risques « falaises ».
Les changements à apporter au tracé de la SPPL	Prévoir un contournement du tracé actuel de la SPPL
L'implantation du projet d'aquaculture « Nouvelle Vague »	Prévoir un accompagnement administratif afin de faciliter la réutilisation d'une prise d'eau de mer déjà implantée sur le site.
La gestion des gisements de moules naturels.	Mise en œuvre d'un état des lieux avec avis scientifique. Mesures de gestion pouvant impacter les quotas.
Présence d'une nouvelle descente à bateaux dans le cadre du centre régional de char à voile	
Effondrement de la digue Nord	